

DRAC ILE-DE-FRANCE
CONSERVATION REGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES
PROTECTION DES IMMEUBLES EN 2015

Seize arrêtés de protection au titre des monuments historiques ont été signés en 2015 dont :

- 5 arrêtés de classement
- 10 arrêtés d'inscription
- 1 arrêté modificatif

PARIS



1^{er} arrondissement

Immeuble 26, rue Montpensier

Inscription par arrêté du 2 octobre 2015 (extension de protection)
Etendue de protection : l'escalier et sa cage.

Situé dans un immeuble de rapport construit dans les années 1780 par l'architecte Victor Louis pour Philippe Egalité, duc d'Orléans, cet escalier est le seul de la rue Montpensier à avoir conservé son état d'origine.



2^{ème} arrondissement

Immeuble 61-63, rue Réaumur

Inscription par arrêté du 2 octobre 2015
Etendue de protection : façades, toitures, escalier avec sa cage, celle-ci incluant les sols, les boiseries, ainsi que les ferronneries de l'ascenseur.

Cet immeuble commercial (originellement appelé « Palais Byzantin ») a été bâti en 1898-1899. C'est le dernier grand joyau de l'architecture éclectique à Paris et la dernière grande réalisation de l'architecte Edouard Singery, ici assisté de son gendre Philippe Jouannin. Les sculpteurs « Francis » et Aimé Jacquier ont développé sur la façade un riche décor illustrant la thématique du temps.



6^{ème} arrondissement

Immeuble 27, rue Saint-André des Arts

Inscription par arrêté du 23 octobre 2015 :
extension de protection (arrêté d'inscription du
29 mars 1928 portant sur la porte
monumentale sur rue)

Etendue de protection : façade sur rue.

*Dans le cadre de la campagne que mène la
CRMH d'Ile-de-France, la révision de
l'inscription au titre des monuments
historiques de 1927, qui ne prenait en compte
que la porte monumentale, a permis de
protéger la façade sur rue. Construite en
1640, elle est reprise en 1748 par Claude-
Louis Daviler à qui l'on doit le balcon en
"poitrine d'oie" du 1er étage, véritable chef
d'œuvre de serrurerie, ainsi que la console
qui le soutient, extrêmement représentatifs du
style rocaille.*



7^{ème} arrondissement

23, rue Las Cases

Basilique Sainte-Clotilde-Sainte-Valère

Classement par arrêté du 18 juin 2015

Etendue de protection : en totalité avec ses
emmarchements extérieurs et le sol délimité
par la grille périphérique, y compris cette
dernière.

*La construction de cette église, paroisse de la
haute société du faubourg Saint-Germain, a
été engagée par l'architecte François
Christian Gau et terminée, en 1857, par
Théodore Ballu. Elle présente une grande
homogénéité malgré la diversité des artistes
qui ont réalisé son décor. Elle est en outre la
première église élevée à Paris dans le style
néo-gothique.*



7^{ème} arrondissement
Immeuble 29, avenue Rapp

Inscription par arrêté du 23 octobre 2015 :
 extension de protection (arrêté d'inscription du
 16 octobre 1964 portant sur la façade sur rue et
 la toiture correspondante)
 Etendue de protection : façades et toitures
 correspondantes sur rue et sur cour, hall
 d'entrée ainsi que l'escalier et sa cage.

*La façade de cet immeuble construit par Jules
 Laviotte en 1900, primée au concours de la
 Ville de Paris en 1901, s'orne d'une exubérant
 décor Art nouveau réalisé en céramique de
 Bigot. Dans le cadre de la révision des
 protections, l'extension de l'inscription au titre
 des monuments historiques a permis de
 reconnaître également les façades sur cour et
 certaines parties privatives préservées,
 témoins de la richesse de cet immeuble
 emblématique de ce courant artistique.*



14^{ème} arrondissement
4, villa Seurat
Maison de Jean Lurçat

Inscription par arrêté du 6 novembre 2015 :
 extension de protection (arrêté d'inscription du
 15 janvier 1975 portant sur les façades et
 toitures)
 Etendue de protection : en totalité à savoir la
 maison y compris le sol de sa parcelle et ses
 objets immeubles.

*La maison de Jean Lurçat a été édifée par son
 frère André en 1924. Elle est la première
 d'une série de huit qu'André Lurçat construisit
 le long de la Villa Seurat. Il en conçut
 l'aménagement intérieur et dessina plusieurs
 meubles sur mesure encore en place : une
 banquette divan et une bibliothèque au
 premier étage, un meuble vitrine au second, et
 tout le mobilier de l'atelier au troisième étage.*



18^{ème} arrondissement

6 bis, rue Saint-Luc

Eglise Saint-Bernard-de-la-Chapelle

Classement par arrêté du 18 juin 2015 (arrêté d'inscription le 26 novembre 2012)

Etendue de protection : en totalité, avec ses emmarchements extérieurs et le sol compris dans l'enceinte délimitée par la grille périphérique, y compris cette dernière.

Emblématique du secteur de la Goutte-d'Or, cette église connut deux maîtres d'ouvrage : d'abord la commune de La Chapelle (1858) puis conjointement, par suite de l'extension de Paris (loi de 1859) et jusqu'au terme de la construction (1861), la Ville de Paris. C'est la première grande œuvre de Charles Auguste Magne qui innova en adoptant un style néo-« gothique flamboyant » pour son édifice. Riche programme décoratif (sculpture et verrières).



19^{ème} arrondissement

139, rue de Belleville

Eglise Saint-Jean-Baptiste de Belleville

Classement par arrêté du 23 juin 2015

Etendue de protection : en totalité avec les deux bâtiments s'étendant de part et d'autre de la chapelle axiale, les emmarchements, les cours entourées de murs, y compris ces derniers, et les grilles extérieures, y compris les sols les séparant de l'édifice.

Jean-Baptiste Lassus, architecte et théoricien, a réalisé en 1854 une église à l'image de la cathédrale idéale du XIII^e siècle qui fut admirée, dès l'origine, pour sa noble simplicité. L'édifice a conservé son aspect d'église de village.



Germigny-L'Evêque

10, rue Saint-Fiacre

Ancienne maison de plaisance du baron Antoine Jean François Ménager et du domaine connexe dit « des Terrasses »

Inscription par arrêté du 29 juillet 2015
Etendue de protection : façades, toitures, grand escalier et sa cage, vestibule d'entrée, sols et murs de clôture et de terrassements du domaine.

Négociant, notaire et homme politique, Antoine Jean-François Ménager (1756-1826) acheta cette « maison de plaisance » construite au milieu du XVIII^e siècle pour la moderniser selon sa fantaisie et le goût de son époque : aussi offre-t-elle le témoignage peu fréquent d'une application soignée du style Empire sur un bâtiment de petit format. Outre les dépendances bâties en plusieurs temps, le site lui-même, en surplomb de la Marne, présente un grand intérêt.



Verdelot

Château de Launoy-Renault

Inscription par arrêté du 11 février 2015 :
extension de protection (arrêté d'inscription du 20 novembre 1986 portant sur plusieurs parties du château)

Etendue de protection : les douves, le pont dormant qui les franchit, le passage couvert qui donne accès à la cour, les deux cabinets attenants au grand escalier du logis Renaissance.

L'actuel château de Launoy-Renault résulte en grande part d'une reconstruction opérée au début du XVI^e siècle, l'édifice témoignant par ailleurs, ainsi que son environnement, d'une continuelle adaptation aux destinations et usages variables de ses détenteurs successifs. L'extension de protection au titre des monuments historiques a ciblé des parties intégrantes (douve, pont d'accès...) jusqu'alors non prises en compte.



Saint-Rémy-lès-Chevreuses Château de Vaugien

Inscription par arrêté du 16 septembre 2015 :
extension de protection (arrêté d'inscription du
20 février 2001 portant sur les façades,
toitures, bibliothèque, bureau, grand salon,
salle de billard et salle à manger du château)
Etendue de protection : les cuisines.

*Les cuisines, situées en sous-sol, datent de la
réfection du château au XIX^e siècle. Elles
forment en réalité une seule pièce, mais celle-
ci est hiérarchisée : elle est divisée en une
partie préparation et cuisson, et une partie
vaisselle et rôtisserie. La pièce est restée
intacte avec le four et le piano toujours en état
de marche, ainsi que les placards et les éviers.
Cette cuisine est un des points forts des visites
organisées pour les Journées du patrimoine.*



Boissy-sous-Saint-Yon Place du Général-de-Gaulle Eglise Saint-Thomas-Beckett

Classement par arrêté du 6 mai 2015
(arrêté d'inscription le 2 février 1948)
Etendue de protection : en totalité.

*Reconstruite dans la première moitié du XVI^e
siècle à l'initiative de Thomas de Boissy,
l'église Saint-Thomas-Beckett présente un
décor intérieur de stuff et de staff d'une qualité
exceptionnelle exécuté autour des années
1730.*



Méréville

Aqueduc alimentant en eau le domaine de Méréville

Arrêté modificatif du 8 avril 2015

(arrêté d'inscription le 29 juin 2013)

Etendue de protection : en totalité, y compris la vanne permettant sa prise d'eau au moulin de Sémainville.

L'aqueduc alimente le domaine de Méréville. Il fait partie intégrante – puisqu'il en constitue les coulisses et la machinerie – de la composition du parc pittoresque emblématique de la fin du XVIII^e siècle.



Milly-la-Forêt

10, rue de la Chapelle-Saint-Blaise
Chapelle Saint-Blaise-des-Simples

Classement par arrêté du 6 mai 2015

(arrêté d'inscription le 17 février 1982)

Périmètre de protection : en totalité

Cette chapelle du XII^e siècle est restaurée dans les années 1950. Jean Cocteau est alors sollicité pour en réaliser le décor qu'il axe sur le thème des plantes médicinales en y mêlant des références discrètes à sa mythologie personnelle.

HAUTS-DE-SEINE



Boulogne-Billancourt

Domaine dit d'Albert Kahn

Inscription par arrêté du 16 décembre 2015

Etendue de protection : en totalité, à savoir les jardins, les fabriques de jardin, l'ancienne demeure d'Albert Kahn...

Le jardin a été créé par Albert Kahn entre 1895 et 1908. Cette œuvre originale, de grande qualité architecturale et paysagère, est le reflet de la figure exceptionnelle d'Albert Kahn et le témoignage de ses activités philanthropiques et pacifiques.



Noisy-le-Grand

77, rue Jules Ferry

Chapelle Notre-Dame-des-Sans-Logis-et-de-Tout-le-Monde

Inscription par arrêté du 24 novembre 2015

Périmètre de protection : en totalité.

Construite en 1957 à l'initiative du père Joseph Wresinski, fondateur du mouvement ATD Quart Monde au cœur d'un camp d'accueil de familles sans logement, formé d'« igloos ». La chapelle fut élevée par les habitants du camp avec des matériaux de récupération. Elle avait à l'origine un toit en tôle ondulée. Elle était ornée de cinq vitraux de Jean Bazaine exécutés spécialement pour la chapelle, quatre au chevet, dont deux disparus, et un en dessus de porte. La chapelle a été déplacée de 300 mètres lorsque le camp a été remplacé par des logements en 1970.